

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 1995, intitulée: «Stade des Charmilles».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un rapport indiquant:

- les conclusions de l'expertise du bureau d'ingénieurs genevois mis en œuvre par les exploitants du stade des Charmilles relative à l'état de ce dernier;
- les exigences éventuelles du service de sécurité du Département des travaux publics et de l'énergie;
- les travaux exécutés ces dernières années par les exploitants du stade;
- l'état des discussions entre la Ville de Genève et ces derniers;
- la suite donnée par le Conseil d'Etat à la pétition N° 961 relative au stade des Charmilles que le Grand Conseil lui a renvoyée le 10 juin 1993 et au souhait exprimé par ce dernier que l'Etat trouve une solution avec les propriétaires du stade favorisant sa rénovation, solution qui lui paraissait la plus rationnelle.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question est aujourd'hui obsolète, car cette affaire a été réglée par la construction du nouveau stade de la Praille.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 28 mars 2007.